

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mars 2016

L'an deux mille seize, le mercredi 9 mars deux mille seize à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

**Présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, BRAGANTI Karine, GAS Marcel, SANTONAX Martial, GENTIL Franck, GUERRERO Elisabeth, LANTHEAUME Christiane, MERCIER Serge, POURCHERE Jean-Daniel NORMAND Patrick, AVALLET Michèle, CARRION Adèle, HUREL Noël**

Absents :

Secrétaire de séance : **GUERRERO Elisabeth**

Date de convocation : le 28 février 2016

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Madame le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

### Ordre du jour :

- **Fixation du taux d'imposition 2016**
- **Vote du budget primitif 2016**
- **Délibération subventions associations**
- **Délibération Plan de désherbage 2016 demande de subvention à l'agence de l'eau**
- **Travaux voirie – bâtiments**
- **Comptes- rendus commission communales et intercommunales**
- **Urbanisme**
- **Courriers reçus**
- **Questions diverses**

### 1 Fixation du taux d'imposition 2016

**Madame le Maire expose** à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'impositions locales pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide** de reconduire les taux de 2015, comme suit :

- Taxe d'Habitation	13.44 %
- Foncier Bâti	22.71 %
- Foncier Non Bâti	57.96 %

## 2 Vote du budget primitif 2016

L'activité des TAP ayant déjà fonctionnée pendant une année, cela nous permet de mieux anticiper la charge de la mairie sur ce fonctionnement à hauteur de 3700 euros. Il faut cependant prévoir le remplacement de bénévoles qui peuvent augmenter le coût.

On envisage une atténuation des charges suite à la retraite de plusieurs employés de mairie au cours de l'année 2016.

Il faut aussi noter que le transfert de l'agence postale à la mairie ne remet pas en cause la subvention versée chaque mois.

En recette, il n'y a plus la location de l'appartement, et la salle des fêtes n'est pas louée suffisamment, suite à un équipement insuffisant.

Le tableau d'emploi a été mis à jour suite aux retraites et remplacement.

**Monsieur Marcel GAS**, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2016 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

**743 401.98 €** pour la section de fonctionnement, Recettes, Dépenses.

**429 199 €** pour la section investissement.

### **Le Conseil Municipal**

**Ouï** le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,

**Adopte** le budget primitif 2016 par 13 voix pour et 1 abstention.

## 3 Délibération subventions associations

Lors du vote du budget primitif 2016, présenté par Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances :

- la somme de 600 € a été votée aux bénéficiaires de l'association ADMR du Dolon, cette dépense sera imputée à l'article 657402,
- la somme de 100 € a été votée aux bénéficiaires de l'association l'AFIPAEIM section Beaufort, cette dépense sera imputée à l'article 657415,
- la somme de 200 € a été votée aux bénéficiaires de l'association Amicale du personnel communal, cette dépense sera imputée à l'article 657405,
- la somme de 1200 € a été votée aux bénéficiaires de l'association CCAS de Primarette, cette dépense sera imputée à l'article 657362,
- la somme de 1600 € a été votée aux bénéficiaires de l'association Sou des écoles de Primarette,
  - subvention annuelle de 700 €, cette dépense sera imputée à l'article 657401,
  - transport des sorties piscine de 900 €, cette dépense sera imputée à l'article 6251.

**Madame le Maire demande** de bien vouloir délibérer pour l'octroi des subventions à accorder aux associations pour l'année 2016.

**Le Conseil Municipal décide**, après en avoir délibéré, de verser les subventions aux associations par 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

Après délibération, il faudrait préciser les conditions d'attribution des subventions aux associations. Les associations pourraient formaliser leur demande en joignant leurs comptes, et selon une grille de critères à élaborer, une enveloppe de subventions fermées pourrait être allouée. Ainsi la commission finance devra discuter des règles d'attributions de ces subventions de toutes les associations et justifier de la demande d'un besoin de l'association.

#### **4 Délibération Plan de désherbage 2016 demande de subvention à l'agence de l'eau**

Madame le maire indique aux membres du Conseil municipal que suite à l'objectif zéro pesticide dans nos villes et villages, il est prévu de réaliser un plan de désherbage communal (PDC).

La commune fera appel à Claude THIERY paysagiste pour l'accompagner dans ce projet. Le montant de cette prestation est estimé à 3076 €.

Madame le maire informe que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse subventionne les opérations dans le domaine de la réduction ou la suppression de l'usage des pesticides en zone non agricole. Cette opération pourrait être subventionnée à hauteur de 80%.

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de faire appel à Claude THIERY paysagiste pour l'accompagner dans ce projet d'un PDC, sollicite la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et dit que le plan de financement prévisionnel pour 2016 est le suivant :

Libellés	Taux estimé	Montant estimé
Subvention Agence de l'eau	80 % de 3076 €	2 460 €
Autofinancement		616 €

#### **5 Délibération autorisant le Maire à déposer un Permis de Construire au nom de la commune**

Vu le projet de rénovation du bâtiment de l'ancienne agence postale pour l'aménagement et l'extension de ces locaux communaux en salle socio-culturelle salle NAP et exposition,

Le permis de construire de ce bâtiment, élaboré par l'architecte Bruno QUEMIN, doit être signé et déposé par Madame le Maire de Primarette.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un permis de construire pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention,

AUTORISE Madame le Maire à déposer le dossier de Permis de construire de l'aménagement et l'extension de locaux communaux en salle socio-culturelle salle NAP et exposition, 65 Rue de la Mairie à Primarette.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tout document s'y rapportant.

#### **6 Pas de travaux nouveaux en voirie et bâtiments**

## **7 Comptes- rendus commission communales et intercommunales**

La commission communication demande la préparation d'un mot pour le service scolaire avec le rappel des dates d'inscriptions limitées aux 19 avril, et une annonce rédigée pour la demande de recherche de bénévoles pour les TAP.

## **8 Questions diverses**

Pour information, lors de la commission finances de la CCTB propose de reporter le projet de la médiathèque vu la conjoncture actuelle des finances.

Plus aucun sujet n'étant à débattre, le conseil est clos à 21h.

Le prochain conseil aura lieu le  
**Jeudi 28 avril 2016 à 20h30**